



Fédération Française
de Spéléologie

Commission enseignement
Ecole Française de Spéléologie

BREVET DE MONITEUR FEDERAL PROCEDURE D'ALLEGEMENT PAR EQUIVALENCES

Cette procédure d'obtention du statut de moniteur stagiaire n'est en aucun cas un accès plus aisé au brevet, mais valide une expérience et un niveau de compétence reconnus.

1- LES EQUIVALENCES RECONNUES

MODULE 1 : TEST TECHNIQUE

- sont exemptés du module 1 les candidats titulaires d'un BE ou DE spéléo à jour de leur recyclage,
- les candidats ne répondant pas aux conditions ci-dessus suivent normalement le M1.

MODULE 2 : EQUIPIER ENVIRONNEMENTAL

- sont exemptés du module 2 les candidats titulaires d'un BE ou DE spéléo à jour de leur recyclage,
- sont exemptés du module 2 les candidats pouvant justifier de la publication d'un article (comme auteurs ou co-auteurs) documentant le milieu souterrain ou la descente de cayo (études scientifiques, observations, médiations, explorations...). La qualité de la publication sera évaluée par la commission scientifique et environnementale de la FFS et l'EFS suivra son avis.
- les candidats ne répondant pas aux conditions ci-dessus suivent normalement le M2.

MODULE 3 : FORMATION PEDAGOGIQUE

- sont exemptés du module 3 les candidats titulaires d'un BE ou DE spéléo à jour de leur recyclage,
- sont exemptés du module 3 les candidats pouvant justifier de l'encadrement d'au moins 2 stages de formation ou perfectionnement agréé par l'EFS, avec validation d'un instructeur, sur les 3 années précédant la demande. De plus le candidat doit être responsable d'au moins un stage.
- les candidats ne répondant pas aux conditions ci-dessus suivent normalement le M3.

3- PROCEDURE DE DEMANDE D'ALLEGEMENT

- Le candidat demande à l'E.F.S. le formulaire spécifique « **ALLEGEMENT DE FORMATION POUR L'OBTENTION DU STATUT DE MONITEUR STAGIAIRE EN SPELEOLOGIE** ».
- Le candidat renseigne le formulaire spécifique et l'accompagne des annexes, pièces justificatives, d'un *curriculum vitae* décrivant ses compétences techniques, scientifiques et responsabilités au sein de la fédération ainsi que d'une *lettre de motivation*.
- Le candidat retourne son dossier de demande à l'E.F.S.
- La Direction E.F.S. valide ou refuse l'acte de candidature, transmet la décision au candidat (sous 2 mois) en lui proposant un Parcours Individuel de Formation valable 2 ans.

4- TITULARISATION ET VALIDATION

Le candidat ayant reçu un avis favorable aux modules 1, 2 et 3 **devient moniteur stagiaire, il doit** dans un délai de deux ans, **se titulariser**.

Par la suite, pour être moniteur validé E.F.S., il faut être fédéré et avoir encadré au moins un stage (de formation personnelle, ou initiateur) agréé E.F.S. dans les trois années précédentes.

EFS, 28 rue Delandine – 69002 LYON
Tél. 04 72 56 35 72 / courriel : efs@ffspeleo.fr

www.efs.ffspeleo.fr

www.ffspeleo.fr

Doc MAJ novembre 2015 J. ARNAUD

